

Cher(es) Adhérent(es),

Conformément à l'envoi de convocation à l'Assemblée Générale du 17 novembre 2020, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport financier et ses annexes.
- La procédure pour les questions/réponses pour l'AG par le biais d'Internet. Ceux qui n'ont pas accès à Internet peuvent poser leur(s) question(s) par courrier à l'ASAP.
- Règlement intérieur : Vous trouverez ci-dessous l'article 3 modifié pour introduire d'autres modalités de votes en cas de besoin :

3 - Votes en cas de circonstances exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles, le vote pourra se faire en ligne ou par correspondance sur décision du Conseil d'Administration.

Très cordialement,

Jacques Duveau.

Comment poser une question pour l'AG du 17 novembre ?

Vous avez deux possibilités pour poser une question pour l'Assemblée Générale du 17 novembre 2020.

1. Utiliser Internet

Le formulaire prévu pour recevoir vos questions est un tableau accessible en cliquant sur le lien

https://docs.google.com/spreadsheets/d/15kzFF5k_x1tJZ0_xGUuZxZGgW5Flow4_KtWEorQfqAE/edit?usp=sharing

Si vous ne parvenez pas à le lancer en cliquant, vous pouvez faire un copier-coller dans la barre d'adresse de votre navigateur (Edge, Internet Explorer, Firefox, Chrome, ...). Le retaper provoque souvent des erreurs, en particulier les "espaces" sont des "souligné" (_ tiret du 8).

A l'ouverture du fichier il faut quelques secondes (affichage de "En cours" en haut de l'écran) avant que vous ayez le droit d'écrire dans la colonne "questions" ; descendez jusqu'à la première case libre, tapez votre question sans oublier de vous identifier. Attention : un appui sur "Entrée" (du moins sur les PC) passe à la case suivante. Si vous voulez seulement aller à la ligne dans votre question, utilisez la combinaison "Alt-Entrée". Bien sûr évitez de modifier ou d'effacer les questions des autres !

L'enregistrement est quasi immédiat après l'appui sur "Entrée" (ignorez l'avertissement vous disant que vous essayez de modifier une cellule protégée), il n'y a rien de spécial à faire. D'ailleurs dans la seconde ligne des outils apparaît brièvement *Enregistrement en cours* puis *Enregistré*. La réponse, elle, ne sera pas immédiate, ce n'est pas l'ordinateur qui répond !

Ce formulaire n'est fait que pour les questions à poser à ou concernant l'AG, il ne sera pas répondu aux questions "vie courante de l'ASAP" qui seront supprimées du formulaire.

Si vraiment vous ne parvenez pas à poser votre question, contactez l'ASAP par mail.

2. Envoyer votre question par écrit au secrétariat de l'ASAP.

Merci de poser des questions courtes.